



**Bastia**  
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022**

**Objet : Approbation d'une convention avec la Mission locale de Bastia au titre de l'année 2022**

**Date de la convocation : 10 novembre 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 30**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents** : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;  
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** le Code du travail et notamment les articles L 55314-1 à 4 ;

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L313-7 et L313-8 ;

**Vu** le Code du commerce et notamment l'article L 823-9 ;

**Vu** la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant en date du 02 mars 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

**Considérant** l'objectif des missions locales d'accueillir, d'informer, d'orienter dans leur voie professionnelle et d'accompagner dans leur parcours d'accès à l'emploi durable et vers l'autonomie sociale dans le cadre d'une mission de service public les jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification ;

**Considérant** la compétence sur le territoire de l'arrondissement de Bastia de l'association « Mission locale pour l'insertion des jeunes Bastia Balagne » ;

**Considérant** que cette association favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;

**Considérant** l'action de la Mission locale de Bastia pour l'année 2022, s'orientant vers des actions de développement local en faveur des publics les plus vulnérables et les plus fragiles en termes d'insertion professionnelle et sociale durable ;

**Considérant** que notre collectivité, membre fondateur de l'association mission locale de Bastia, lui apporte un soutien technique et financier ;

**Considérant** la mise disposition gratuite des locaux, d'une superficie de 678 m<sup>2</sup>, situés au sein de l'ancien collège de Montesoru dont la valeur locative annuelle est de 67 800 euros conformément à la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant du 2 mars 2015.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

*Monsieur Pierre Savelli et Madame Emmanuelle Luciani ne participent pas au vote*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** le versement d'une subvention à la mission locale d'un montant de 83 000 €.

#### **Article 2 :**

- **Approuve** la convention avec la mission locale de Bastia telle que figurant en annexe.

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

#### **Article 4 :**

- **Rappelle** à la Mission locale qu'elle devra valoriser dans ses comptes cette subvention ainsi que l'avantage en nature que constitue la mise à disposition gratuite des locaux précités.



**Article 5 :**

- **Précise** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget principal de la commune, compte 657453, rubrique 523.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Laura ORSINI-SAULI

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*